



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE ESSONNE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 25 - MARS 2015**

# SOMMAIRE

## 91-01 Préfecture de l'Essonne

### DRCL

Arrêté N °2015065-0002 - n °2015/182/ PREF- DRCL du 6 mars 2015 instituant  
une  
commission de propagande dans la commune de Itteville pour l'élection  
partielle intégrale des conseillers municipaux et des conseillers  
communautaires des 22 et 29 mars 2015

..... 1





PREFECTURE ESSONNE

## **Arrêté n °2015065-0002**

**signé par  
le Secrétaire Général**

**le 06 Mars 2015**

**91-01 Préfecture de l'Essonne  
DRCL  
BEFA**

n °2015/182/ PREF- DRCL du 6 mars 2015  
instituant une commission de propagande dans  
la commune de Itteville pour l'élection  
partielle intégrale des conseillers municipaux  
et des conseillers communautaires des 22 et 29  
mars 2015

**PRÉFET DE L'ESSONNE**

SOUS-PREFECTURE D'ETAMPES

DIRECTION DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

BUREAU DES ÉLECTIONS  
ET DU FONCTIONNEMENT DES  
ASSEMBLÉES

**ARRÊTÉ**

**n°2015/182/PREF-DRCL du 6 mars 2015  
instituant une commission de propagande  
dans la commune de Itteville  
pour l'élection partielle intégrale des conseillers municipaux  
et des conseillers communautaires des 22 et 29 mars 2015**

LE PRÉFET DE L'ESSONNE,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- VU** le Code électoral et notamment ses articles L.212, L.240 et suivants et R.31 et suivants ;
- VU** le décret du 25 juillet 2013 portant nomination de M. Bernard SCHMELTZ, préfet hors classe, en qualité de Préfet de l'Essonne ;
- VU** le décret du 20 novembre 2014 portant nomination de M. David PHILOT, administrateur civil hors classe, en qualité de sous-préfet hors classe et Secrétaire Général de la préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2014-PREF-MCP-041 du 19 décembre 2014, portant délégation de signature à M. David PHILOT, Secrétaire Général de la préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 59/15/SPE/BAT du 25 février 2015 portant convocation des électeurs pour l'élection municipale partielle intégrale de la commune de Itteville des 22 et 29 mars 2015 ;
- VU** le chiffre de la population municipale de la commune de Itteville de 6 613 habitants au recensement INSEE du 1er janvier 2015 ;
- VU** l'ordonnance du Premier Président de la Cour d'Appel de PARIS et les propositions du Directeur opérationnel territorial courrier de l'Essonne ;
- SUR** proposition du Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne,

## **ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : En vue de l'élection partielle intégrale des conseillers municipaux et des conseillers communautaires des 22 et 29 mars 2015 dans la commune de Itteville, il est institué une commission de propagande chargée d'assurer l'envoi et la distribution des professions de foi et bulletins de vote aux électeurs.

Les attributions de la commission sont fixées conformément aux articles R.34 à R.38 du Code électoral.

**ARTICLE 2** : La commission de propagande est composée ainsi qu'il suit :

**Présidente :** *Titulaire :*

Madame Maryse BOUDINEAU-DOUSSAINT  
Première vice -présidente du Tribunal de Grande Instance d'Évry

*Suppléante :*

Madame Jocelyne CHABASSIER  
Vice-Présidente en charge du secrétariat de la présidence auprès du tribunal de Grande Instance d'Évry

**Membres :** *Titulaire :*

Monsieur Bernard ANDRIEU  
Correspondant élections /DSCC91/DSC

*Titulaire :*

Madame Joëlle BONNEFOY.  
Chef du bureau d'animation Territoriale  
Sous-Préfecture d'Étampes

*Suppléante :*

Madame DOMINIAK Audrey  
Chef du bureau des élections et du fonctionnement des assemblées

**Secrétaire :** *Titulaire :*

Madame Corinne DIPPE  
Rédacteur Principal, mairie d'Itteville

*Suppléante :*

Madame Sophie WENGER  
Coordinatrice des Services, mairie d'Itteville

**ARTICLE 3** : La commission de propagande doit être installée pour le lundi 9 mars 2015, jour d'ouverture de la campagne.

Elle siègera et se réunira :

**POUR LE PREMIER TOUR :**

le lundi 9 mars 2015 à 14h30

Mairie d'Itteville, 103 rue Saint Germain 91760 Itteville.

**POUR LE DEUXIEME TOUR :**

le mardi 24 mars 2015 à 19heures  
Préfecture de l'Essonne  
Boulevard de France  
Salle de Conférence Jean Moulin - cabinet de Monsieur le Préfet  
91 000 EVRY

Les listes candidates ou leurs mandataires peuvent participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission de propagande.

Les listes candidates pourront soumettre à la commission de propagande leurs projets de circulaires et de bulletins de vote pour s'assurer qu'ils sont bien conformes aux dispositions du code électoral.

**ARTICLE 4 :** Les opérations de mise sous pli sont effectuées à la mairie de Itteville. Elles auront lieu :

**POUR LE PREMIER TOUR :**

le lundi 16 mars 2015 à 17 h 30

Les dates de mise sous pli en cas de second tour seront communiquées aux candidats lors du dépôt des candidatures pour le second tour.

Les listes de candidats doivent remettre leurs documents électoraux auprès des services municipaux aux dates et horaires suivants :

**POUR LE PREMIER TOUR :**

au plus tard le jeudi 12 mars 2015 à 17 h 00

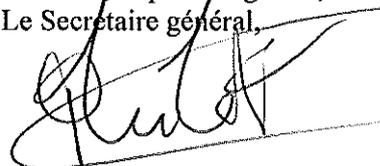
**POUR LE DEUXIEME TOUR :**

au plus tard le mercredi 25 mars 2015 à 15 h 00

La commission de propagande n'est pas tenue d'assurer l'envoi des documents remis postérieurement aux dates et heures susvisées.

**ARTICLE 5 :** Le Préfet de l'Essonne, le Sous-Préfet d'Étampes et le président de la délégation spéciale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Président et aux membres de la commission de propagande.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire général,



David PHILOT

